

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 175-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.211

Déposée le: 13.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Teuscher-Abts (Roggwil BE, PLR)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



«Apprendre par l'expérience»: sensibilisation à la circulation proposée au degré secondaire I dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'introduire au degré secondaire I dans le canton de Berne le projet de sensibilisation à la sécurité routière « Apprendre par l'expérience » ;
2. de concevoir au degré secondaire I dans le canton de Berne un plan de sensibilisation à la sécurité routière comprenant des éléments pratiques.

Développement :

Cela fait des décennies que le canton de Soleure propose un projet d'apprentissage empirique (« Lernen durch Erleben »). Sur un cycle de trois ans, chaque école du degré secondaire I accueille le projet, ce qui permet à tous les élèves du degré secondaire I d'y participer. Les jeunes y apprennent en direct quels sont les dangers de la circulation quotidienne et comment il est

possible de les minimiser. Ils apprennent par ailleurs ce que sont les assurances et ce que signifie le terme « subrogation ». Le projet est décrit comme suit dans un communiqué du canton de Soleure et pourrait servir de modèle pertinent au canton de Berne :

« Les accidents ne se produisent pas, ils sont provoqués – par des humains. Partant de ce constat, l'équipe d'instructeurs/trices (deux moniteurs/trices de conduite, deux membres de la police cantonale, un/e motocycliste professionnel/le et un/e représentant/e du corps enseignant du degré secondaire I) fait prendre conscience aux élèves des principaux dangers auxquels sont confrontés les deux-roues, les piétonnes et piétons ainsi que les skateuses et skateurs dans la circulation routière. Les jeunes usagères et usagers du trafic ne reçoivent pas les instructions de front. Il leur est bien plutôt expliqué que l'amélioration de la sécurité de la circulation routière ne peut être obtenue que grâce à un comportement coopératif, pour le bien de toutes celles et ceux qui sont sur la route. Car chaque décès sur la route est un décès de trop.

Trois ateliers permettent aux jeunes de se familiariser avec les thèmes suivants :

- *Sensibilisation à la circulation et agressivité dans la circulation routière*
- *Vitesse et distance de freinage de différents véhicules*
- *Angle mort des voitures et des camions du point de vue de la conductrice ou du conducteur*

En outre, il est possible de faire l'expérience, en qualité de passager, d'une collision simulée avec un obstacle à une vitesse de douze kilomètres par heure. Le programme propose par ailleurs des exercices de freinage avec divers moyens de transport individuels (vélo, mobylette, patins à roues alignées), une démonstration de freinage avec un scooter (cat. F) ainsi qu'une présentation des vêtements recommandés et de l'efficacité des casques. »

Destinataire

- Grand Conseil